

*La prorogation du Parlement*

[Français]

Au plan socio-économique, la question de l'habitation revêt au cours de la présente session une grande importance, et vous avez à deux reprises modifié la loi nationale sur l'habitation et la législation connexe.

Les ressources énergétiques sont au cœur du développement du pays, fait que vous avez reconnu en adoptant la loi sur l'administration du pétrole et en créant la société Petro-Canada.

L'agriculture a été jusqu'à présent l'une de vos grandes préoccupations. C'est pourquoi vous avez adopté un régime à double prix pour le blé et voté la loi sur la stabilisation des prix agricoles et la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Vous avez apporté d'importantes modifications à la loi sur le crédit agricole et à la loi sur la Commission canadienne du blé, ainsi qu'à plusieurs autres lois de grand intérêt pour les agriculteurs canadiens.

Plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer notre régime de sécurité sociale. Vous avez majoré les prestations du Régime de pensions du Canada et amélioré la loi sur la sécurité de la vieillesse. On a approuvé des modifications à la législation concernant la pension de retraite. On s'est souvenu des services rendus par ceux qui ont pris les armes pour défendre le pays, en amendant les lois relatives aux allocations destinées aux anciens combattants et aux civils, à l'assurance des anciens combattants et des soldats de retour au pays et à l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

[Traduction]

Au cours de la présente session, on s'est vivement préoccupé du cadre institutionnel du Gouvernement. Le Parlement a créé le poste de secrétaire du Cabinet chargé des relations fédérales-provinciales et modifié les arrangements fiscaux entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Il a pris des mesures pour protéger la représentation de toutes les provinces à la Chambre des communes et améliorer celle des territoires du Nord. Vous avez assumé vos responsabilités en statuant sur les dispositions financières relatives aux représentants de la Couronne, aux juges et aux législateurs. Un certain nombre de mesures ont été votées relativement à la structure des tribunaux, notamment d'importantes modifications à la loi sur la Cour suprême. Des comités des deux Chambres ont examiné la question des conflits d'intérêt parmi les membres du Parlement et ont fait des recommandations à ce sujet. Un

comité spécial mixte des deux Chambres a étudié les relations de travail dans la Fonction publique du Canada (employeur-employés) et a formulé des recommandations pertinentes. Le Comité permanent mixte sur les règlements et autres textes réglementaires a non seulement pris ses responsabilités aux termes de la loi sur les textes réglementaires, mais il s'est aussi engagé dans une importante étude de la politique gouvernementale sur la diffusion de l'information, étude dont les conclusions sont attendues avec impatience. Les Chambres ont examiné la réforme de la procédure et, bien que des progrès aient été accomplis, toutes deux sont invitées à poursuivre leur travaux au cours des prochaines sessions.

[Français]

Vous avez apporté plusieurs changements au droit pénal, notamment par l'adoption d'une loi permanente relative au meurtre et à certains autres crimes.

Plusieurs des mesures législatives votées ont pour but d'assurer l'égalité des hommes et des femmes, tant dans la formulation que dans l'application de la loi.

La présente session a vu l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté et la réglementation de l'importation et de l'exportation des articles ayant une valeur culturelle, la création du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, et une mesure législative destinée à encourager les publications et la radiodiffusion canadiennes.

Presque toutes les mesures prévues dans le Discours du Trône qui a ouvert la présente session, le 30 septembre 1974, ont maintenant force de loi. Elles constituent toutefois à peine la moitié de la législation que le Parlement a adoptée au cours de la session. Le Parlement a en effet produit un nombre remarquablement élevé de lois. Néanmoins, la demande est encore plus grande et, pour réussir à satisfaire aux besoins de la nation, le Parlement n'a pas une minute à perdre.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises dans l'intérêt du Canada au cours de la présente année financière et des deux précédentes.

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence continuer de bénir notre pays.

Ainsi se termine la première session de la trentième législature.

FIN DU VOLUME XIV